

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 01/09/2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 12

Séance N° 05
08/09/2025
Délibération 062/8.1

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, Mrs MILCENT Jean-Paul, PINEAU Nicolas, GUILBAUD David, AVERTY Julien, CUVILLIER Jean-Claude.

Monsieur ABU-AITA Maher a été élu secrétaire.

**OBJET : Convention de partenariat dans le cadre du Festival Les Enfants**

Madame le Maire expose que dans le cadre du festival « Les Enfants » qui a lieu tous les ans sur la commune de LE PERRIER, à destination des tout-petits et de leur famille, la communauté de Communes Océan-Marais de Monts organise des temps d'actions culturelles, de diffusion de spectacle vivant, de conférence liée à la parentalité et tout autre dispositif entrant dans le cadre d'actions destinées au jeune public.

La commune s'est engagée à mettre à disposition de l'équipe artistique la salle culturelle de l'espace du Marô (espace scénique et les loges nécessaires pour les artistes) ainsi que l'espace Bibliothèque du SIGNAL.

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge le coût de diffusion d'une représentation du spectacle « Zaka » qui aura lieu le Mercredi 15 octobre 2025. Elle précise que la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts prend en charge les 6 autres représentations du spectacle.

Le Festival Les Enfants organisé tous les ans est un temps fort sur la commune où le spectacle vivant est à destination des tout-petits et de leurs familles, ainsi qu'aux scolaires du territoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'une diffusion, dont le montant établi dans la convention, pour la représentation du spectacle « Zaka » du mercredi 15 octobre 2025 s'élève à 771,43 € TTC.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec Madame La Présidente de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance  
Mr ABU-AITA Maher

